



Plan Régional

# SANTÉ ENVIRONNEMENT

PRSE3 | ILE DE LA RÉUNION 2017>2021





# SOMMAIRE

- LES ENJEUX RÉUNIONNAIS
- LES OBJECTIFS DU PRSE3
- 5 AXES PRIORITAIRES  
DÉCLINÉS EN ACTIONS



# AVANT -PROPOS

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT  
NOUS CONCERNENT TOUS !

Donnez votre avis sur le 3<sup>ème</sup>  
Plan Régional Santé Environnement  
(PRSE) de La Réunion.

Le 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement est piloté par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence de Santé Océan Indien et la Région Réunion. Il a pour objectifs de **mieux connaître les effets de l'environnement sur la santé des Réunionnais et d'en limiter les effets négatifs.**

Pour le construire, plus d'une centaine d'acteurs (institutions publiques, collectivités, experts, associations...) se sont concertés en 2017 et proposent 22 actions.

**Une consultation publique est en cours :** il est important de recueillir votre avis sur ces enjeux fondamentaux pour vous et vos enfants !

[WWW.REUNION.PRSE.FR](http://WWW.REUNION.PRSE.FR)



# LES ENJEUX RÉUNIONNAIS

LES  
RÉUNIONNAIS  
FONT FACE  
À DE NOMBREUX  
ENJEUX  
ENVIRONNEMENTAUX,  
SUSCEPTIBLES  
D'AVOIR  
DES EFFETS  
POUR LEUR  
SANTÉ

→ des **conditions tropicales** favorisant la propagation des agents infectieux et de leurs vecteurs

→ des **milieux variés** aux interactions complexes à mieux connaître pour prévenir efficacement les expositions qu'ils peuvent engendrer : eaux souterraines ou marines, sols, ou air dans et hors des bâtiments...

→ une **urbanisation littorale dense**, poussée par un accroissement régulier de la démographie et contrainte géographiquement (pentes, risques naturels...)

→ des **activités humaines qui empiètent régulièrement sur les espaces naturels** (réservoir de biodiversité, ressources en eau potable...).

→ un **retard d'équipement** pour certaines infrastructures essentielles (assainissement, déchets, eau potable)

→ une **population jeune, très sensible à la qualité de son environnement** (rayonnement solaire, accès à une eau et à un assainissement de qualité, conditions d'hygiène...) et dont la bonne santé physique et psychologique constitue une clé de la réussite et un facteur d'égalité des chances.



LES  
Objectifs  
du **PRSE3**



Pour répondre concrètement aux enjeux majeurs de santé environnementale, le PRSE3 propose 22 actions structurées selon 5 axes prioritaires. Elles concernent la construction et le partage de connaissance sur les milieux ou les expositions, la communication et la formation pour la prévention, la mise en réseau et l'impulsion de partenariats pour prévenir les risques en santé environnement.

Reprenant le 3<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement, **le PRSE place au cœur de ses priorités la protection de la santé des nouvelles générations, la prévention des risques émergents et les collaborations locales territoriales.**





**5** AXES  
prioritaires  
sont déclinés  
EN ACTIONS  
concrètes  
et opérationnelles





## AXE 1 → QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION ET DE L'EAU

Le poids des pathologies liées à l'alimentation à La Réunion, comme le diabète, rend indispensable la prévention. 2 actions ont été retenues pour y contribuer :

**Action 1.1 :** Valoriser sur les marchés la production locale, les labels et les bonnes pratiques des producteurs engagés dans ces démarches vertueuses, permettant aux consommateurs de privilégier des achats responsables. Ils pourront identifier facilement les produits sains et écologiques (circuits courts, agriculture raisonnée et bio...)

**Action 1.2 :** Réaliser une enquête sur les habitudes des consommateurs à La Réunion afin d'améliorer les messages et les politiques de prévention des pathologies liées à l'alimentation (diabète, maladies cardio-vasculaires...) tout en permettant de mieux les évaluer.

**Action 1.3 :** Apporter aux opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement des méthodes d'analyse, les outils et les formations permettant d'optimiser les dépenses d'investissement en considérant les dépenses de fonctionnement engendrées et la soutenabilité des coûts induits pour l'ensemble des usagers sur le long terme.



## AXE 2 → MILIEUX INTÉRIEURS

L'air intérieur est l'origine possible de pathologies des voies respiratoires. Il peut véhiculer des perturbateurs endocriniens, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles ou des produits de combustion (monoxyde de carbone, fumées d'échappement...). La qualité de l'air intérieur est mal connue à La Réunion et les gestes permettant de limiter l'exposition en résultant sont encore trop peu connus et pratiqués dans les locaux professionnels, publics ou privés.

**Action 2.1 :** Partager avec les professionnels et parties prenantes les connaissances relatives à la qualité de l'air intérieur à La Réunion pour établir des recommandations sur le bâti, afin de créer et entretenir un réseau de partenaires techniques participant activement aux politiques correspondantes.

**Action 2.2 :** Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des publics sensibles, par exemple en diffusant les consignes existantes et leur adaptation aux conditions réunionnaises.

**Action 2.3 :** Évaluer et développer le dispositif des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI) ou habitat santé (CHS) afin de le rendre plus efficace et plus efficient pour le soutien des professionnels de soin et de leurs patients atteints de

pathologies respiratoires. Ponctuellement présents dans certains bâtiments, les matériaux amiantés peuvent générer un risque lorsqu'ils ne sont pas repérés, manipulés, enlevés puis éliminés correctement.

**Action 2.4 :** Mobiliser les acteurs réunionnais confrontés au risque amiante, afin d'identifier et de travailler de façon coordonnée pour définir les priorités et les modes d'intervention destinés à limiter ce risque. Au regard de la complexité de ce risque, cette action se déroulera tout au long du PRSE (mode « chantier ») pour faire émerger et mener les mesures apportant des bénéfices concrets en la matière.

**Action 2.5 :** Accompagner les agents des services techniques des collectivités et les gestionnaires d'établissements scolaires pour les placer en capacité de mieux connaître les risques liés à l'amiante et d'adopter les bonnes pratiques qui en découlent.

**Action 2.6 :** Sensibiliser les élèves des filières BTP, CAP, BAC PRO, BTS du second œuvre au risque amiante servira à sensibiliser dès que possible et à doter des ressources et contacts nécessaires les futurs professionnels du bâtiment formés à La Réunion.



## AXE 3 → CADRE DE VIE

Aménagement du territoire, politiques des transports ou d'équipements publics, développement urbain sont quelques-uns des très nombreux aspects constituant des préalables indispensables à la réussite des efforts de prévention en matière de santé. Développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé en milieu tropical a conduit à proposer les actions suivantes :

**Action 3.1 :** Promouvoir les expériences et les initiatives liées à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, afin de construire un réseau d'acteurs intéressés par la collecte et la diffusion des bonnes pratiques les concernant.

**Action 3.2 :** Développer des formations santé environnement et urbanisme pour les techniciens des collectivités et les autres acteurs permettra de diffuser puis de faciliter la mise en œuvre des savoirs et savoir-faire nécessaires à La Réunion pour favoriser la santé.

**Action 3.3 :** Réaliser une campagne de mesure des pesticides dans l'air à proximité des zones d'habitat et établissements recevant du public sensibles situés à côté de zones d'épandage décline l'un des objectifs du 3ème Plan National Santé Environnement dans les conditions réunionnaises et visera à évaluer l'opportunité de poursuivre et d'étendre ce type de surveillance.

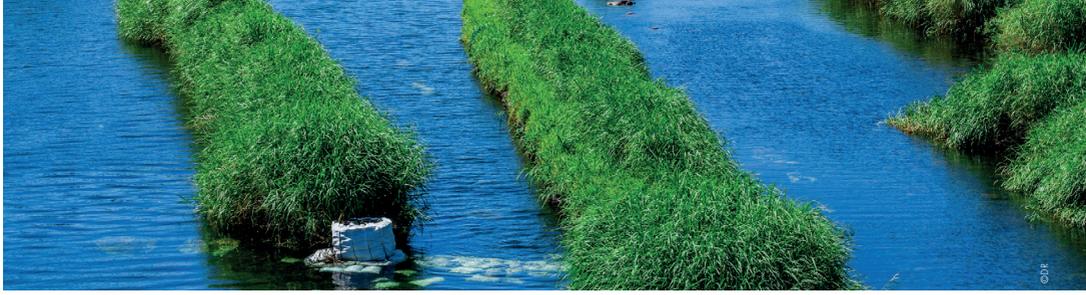
**Action 3.4 :** Cartographier la qualité de l'air aux abords des principaux axes routiers urbains permettra de réaliser une ou plusieurs cartes de concentrations en dioxyde d'azote et/ou en particules (PM10) aux abords des axes de circulation sensibles, pour évaluer la qualité de l'air et l'exposition de la population dans ces zones.

**Action 3.5 :** Sensibiliser les acteurs publics et professionnels sur la qualité de l'air permettra de diffuser les messages et supports adaptés vers les professionnels susceptibles d'œuvrer par leurs activités à améliorer la qualité de l'air (construction, automobile, agriculture, collectivités et particuliers notamment).

Améliorer la lutte contre les dépôts sauvages constitue un objectif complexe, à la croisée notamment de l'organisation des services publics, du civisme ou des comportements et pratiques personnelles. Dégradant le cadre de vie, générateurs de nuisances visuelles ou olfactives, les dépôts sauvages sont également à l'origine de pollutions des milieux naturels et favorisent la prolifération des vecteurs de maladies tels que les moustiques et les rats.

**Action 3.6 :** Améliorer le mode d'identification, de géolocalisation et de caractérisation des dépôts sauvages, liée à la précédente, vise à mieux orienter les efforts pour remédier à la présence de dépôt en permettant de repérer et signaler ces dépôts via une application en ligne tout en facilitant l'accès à l'information aux structures chargées de leur élimination.

**Action 3.7 :** Promouvoir les démarches éco-citoyennes et faire émerger des projets par et pour les habitants a pour objectif de susciter et soutenir des solutions issues d'initiatives communautaires à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers pilotes.



## AXE 4 → LA GESTION DES CONNAISSANCES

A défaut d'identifier des connaissances déjà existantes, de savoir les compléter et les partager, les risques sont grands de voir les efforts se disperser, des acteurs clés se décourager. Identifier ceux-ci, soutenir et valoriser leurs réussites permet au contraire d'espérer les mobiliser pour amplifier les bénéfices obtenus.

**Action 4.1 :** Réaliser un état des lieux de la situation santé environnement doit permettre de décrire et de partager la situation de La Réunion en faisant dialoguer les données existantes relatives :

- aux principales caractéristiques locales (géologiques, démographiques, économique...)
- aux risques environnementaux et à la qualité des milieux (air, eau et alimentation, sol, logement, et autres risques ...)
- ainsi qu'aux pathologies chroniques et aiguës attribuables à des facteurs environnementaux.

En retour, cette action doit fournir un socle solide pour orienter décisions et priorités en la matière.

**Action 4.2 :** Réaliser un baromètre santé environnement vise à connaître les perceptions et les attentes des Réunionnais en santé environnement, pour mieux orienter les politiques de prévention et d'information qui leurs seront utiles dans ces domaines.

**Action 4.3 :** Promouvoir les initiatives locales en santé environnement passe par un appel à projets permettant de cofinancer les meilleures propositions en santé environnement.

**Action 4.4 :** Réaliser et mettre à jour un site internet PRSE vise à rendre simple, facile et transparente l'accès à l'information en Santé Environnement à La Réunion et en particulier l'avancée sur les actions que comporte le plan.

## AXE 5 → LA PROTECTION DES JEUNES PUBLICS CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR POUR LA RÉUNION

Il sera traité tout au long du PRSE (mode « chantier ») pour informer, sensibiliser et mobiliser les nombreux acteurs concernés.



Plan Régional  
**SANTÉ**  
**ENVIRONNEMENT**  
PRSE3 | ILE DE LA RÉUNION | 2017-2021

[WWW.REUNION.PRSE.FR](http://WWW.REUNION.PRSE.FR)

